

**La Directrice**

ARRETE N° 08-2023

PORTANT ANNULATION DES ENSEIGNEMENTS ET FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT  
LE 7 MARS 2023

*La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,*

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, notamment 20 son article 20  
Vu l'arrêté n° ESRS1937219A du 30 janvier 2020 portant nomination de la directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,  
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par délibération du conseil d'administration du 18 janvier 2022,  
Vu la mobilisation étudiante et les annonces de blocage de l'établissement pour la journée du 7 et du 8 mars 2023  
Vu les échanges du 24 février 2023 au sein du conseil des études et de la vie étudiante de l'établissement,  
Vu les échanges du 28 février 2023 au sein du comité social d'administration de l'établissement,  
Vu les échanges du 3 mars 2023 au sein du conseil d'administration de l'établissement,

Considérant que dans le cadre de la mobilisation sociale contre le projet de réforme des retraites des étudiants réunis sous la forme dite d'une « assemblée générale » ont décidé de bloquer l'établissement pour empêcher le déroulement des enseignements. '  
Considérant que ce même groupe prévoit de soumettre de nouveau au vote un blocage pour les journées qui suivront tous les matins à 10 heures.

Considérant que cette situation engendre des risques de débordements et trouble le fonctionnement des services ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces circonstances et dans l'intérêt de l'établissement et ses personnels, aux fins de prévenir toute atteinte à l'ordre public de prononcer pour la journée du 7 mars 2023 l'annulation des enseignements prévus au sein de l'établissement, la fermeture administrative de l'établissement et la mise en place du protocole de télétravail aux personnels ingénieurs, administratifs, techniques ouvrier et de service lorsque leurs activités sont télétravaillables.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les enseignements prévus au sein de l'établissement le 7 mars 2023 sont annulés.

**Article 2** : La fermeture administrative de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble est prononcée pour la journée du 7 mars 2023 de 7h30 à 20h.

## La Directrice

**Article 3** : Les personnels des services techniques et administratifs poursuivent leurs activités lorsqu'elles sont télétravaillables.

**Article 4** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication. Ampliation du présent arrêté sera communiqué à Monsieur le Recteur de région, délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

**Article 5** : La direction générale des services de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et la Direction des études sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent arrêté peut-être contesté devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 6 mars 2023

La Directrice  
Sabine Saurugger

